

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 8 février 2021

VOLET BIODIVERSITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE - CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS DE LA DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 et ses effets néfastes sur l'économie nationale, l'Etat a engagé un Plan de relance massif afin d'accompagner notamment les collectivités locales dans la réalisation de leurs projets à très court terme.

Parmi les différents axes d'intervention, un volet concerne plus spécifiquement la préservation de la biodiversité. La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'ADEME sont chargés de la mise en œuvre de ce volet en Ile-de-France.

Dans cette perspective, un appel à projets proposé par la DRIEE vise deux (2) mesures relatives à la biodiversité terrestre, à savoir la restauration des écosystèmes et le soutien aux aires protégées. Les investissements (travaux d'aménagement et dépenses annexes) donnant des résultats concrets pour la protection de la biodiversité pourront être soutenus financièrement, dans le cadre de ce nouveau dispositif doté d'une enveloppe régionale de 1 710 000 euros.

Sont visés, par exemple, les travaux de restauration de milieux (coupes de végétaux, plantations, terrassements, curage de mares...), les chantiers de restauration des continuités écologiques notamment d'effacement d'obstacles relatifs aux infrastructures linéaires de transports, l'amélioration des infrastructures favorables à l'éveil à l'environnement, etc... Les activités récurrentes d'entretien de milieux n'y sont toutefois pas éligibles. De même, la maturité des projets proposés sera particulièrement analysée lors du dépôt du dossier de candidature, les travaux devant être réalisés pour 2023 au plus tard.

Dans le cadre de sa politique communale de préservation et de restauration de la biodiversité en milieu urbain, la Ville porte une attention particulière sur le secteur des îles. En effet, l'île l'Aumône constitue un joyau naturel assez méconnu du grand public et doté d'une grande diversité de milieux favorables à la biodiversité (prairies, milieux humides, ripisylve, friches, haies champêtres).

Un programme d'actions y est envisagé par la Ville, en concertation avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, la Direction Départementale des Territoires des Yvelines et la Direction Natura 2000 de la DRIEE. L'actualisation de l'inventaire faune et flore, ainsi que la mise en place de formation de sensibilisation des agents communaux viendront compléter des actions de préservation et de restauration de milieux : coupe de végétaux aux abords de l'observatoire au bout de l'île l'Aumône ; entretien de la végétation et curage des deux (2) noues ; curage, renforcement des abords et pose d'une éolienne pour apporter de l'oxygène à la mare ; renforcement des berges de Seine, côté bras mort de la Seine. Ces travaux de restauration sur le bout de l'île l'Aumône couverte par la zone Natura 2000 des « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny » devraient ainsi redonner tout son sens à cette zone protégée.

Par ailleurs, la Ville souhaite engager une véritable démarche de sensibilisation et d'éveil à l'environnement sur l'île l'Aumône avec la mise en place d'animations (visites pédagogiques par exemple) ou encore, dans un premier temps, une amélioration de la signalétique du site. Le but est d'installer de nouveaux panneaux plus actualisés, plus adaptés au site en termes de qualité des matériaux, mieux localisés et plus adaptés au grand public : scolaires, habitants, ... Il s'agira, entre autres, de donner envie aux promeneurs de se rendre jusqu'au bout de l'île l'Aumône couvert par la zone Natura 2000.

La sensibilisation du public à l'environnement, la préservation et la restauration des milieux sont d'autant plus importantes que des espèces considérées comme prioritaires au sein de la Zone de Protection Spéciale sont présentes sur ce site ainsi que des habitats présentant un intérêt pour le maintien des espèces identifiées.

Un soutien financier de l'Etat, dans le cadre de cet appel à projets pour la mise en œuvre du Plan de relance sur le volet Biodiversité en Ile-de-France, permettrait de contribuer à la réalisation, à court terme, des actions de préservation et de restauration de milieux et d'engager la démarche de sensibilisation à l'environnement sur les îles.

Pour cela, le plan de financement suivant est proposé :

<i>Descriptif</i>	<i>Coût estimatif de l'opération (€ HT)</i>	<i>Coût estimatif de l'opération (€ TTC)</i>	<i>Subvention DRIEE sollicitée (€)</i>	<i>Subvention DRIEE sollicitée (% HT)</i>	<i>Part communale (€ HT)</i>	<i>Part communale (%)</i>	<i>Part communale (€ TTC)</i>
Préservation et restauration de milieux, sensibilisation à l'environnement sur les îles de Mantes-la-Jolie	340 019 €	408 023 €	272 015 €	80%	68 004 €	20%	136 008 €
TOTAL	340 019 €	408 023 €	272 015 €	80%	68 004 €	20%	136 008 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 272 015 euros, dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre du Plan de relance sur le volet Biodiversité en Ile-de-France proposé par la DRIEE, pour la réalisation des actions de préservation et de restauration de milieux et engager la démarche de sensibilisation à l'environnement sur les îles.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'objectif de préservation et de restauration de milieux favorables à la biodiversité du programme d'actions envisagé à court terme par la Ville de Mantes-la-Jolie sur les îles,

Considérant la volonté de la Ville d'engager une démarche de sensibilisation, d'éveil à l'environnement et d'information du public sur les richesses environnementales présentes sur les îles,

Considérant l'appel à projets pour la mise en œuvre du Plan de relance sur le volet Biodiversité en Ile-de-France proposé par la DRIEE permettant de financer des actions de restauration des écosystèmes et d'éveil à l'environnement,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du programme d'actions de préservation et de restauration de milieux et d'engager la démarche de sensibilisation à l'environnement sur les îles,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 272 015 euros, dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre du Plan de relance sur le volet Biodiversité en Ile-de-France proposé par la DRIEE, pour la réalisation des actions de préservation et de restauration de milieux et engager la démarche de sensibilisation à l'environnement sur les îles,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET